

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 15

N° ordre
20-06

N° ordre dans la séance :
DE-14012020-06

Date de la convocation :
07/01/2020

Date de l'affichage :

SEANCE DU 14 JANVIER 2020

L'an deux mille dix-vingt et le quatorze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, ABRY Marcel, LONGE Anne-Laure, GUILLAND Marc adjoints, DI PAOLO Frédéric, MARCHAND Christelle, FABRIZIO Christian, GUILLERMET Sylviane, VILLARD Robert, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, GRANET Robert, conseillers

Absents : BERNARD-FARAH Valérie (procuration à Monsieur Loïc MONTEIRO), IMPERATO Philippe, BELLON Sylviane, LETHET Julie, SCALMANA Dominique, BERTHIER Françoise, BÉRARDI Christophe, FLORES Laurence, THIBOUD Yannick.

Secrétaire de séance : Madame Danielle RAVIER

OBJET : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE ALSH AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN (CAF)

Madame RAVIER, adjointe en charge des affaires sociales rappelle à l'assemblée que la Commune de Culoz, gestionnaire de l'ALSH extrascolaire et périscolaire du Colombier, a signé une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Ain. Elle précise que cette convention permet à la commune de bénéficier d'un soutien financier important de la CAF de l'Ain.

Elle informe l'assemblée que cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2019. Afin de pouvoir poursuivre le partenariat avec la CAF de l'Ain, il convient de solliciter le renouvellement de cette convention au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement « Prestation de service Accueil de loisirs « ALSH extrascolaire » et « ALSH Périscolaire » pour la période 2020 / 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain (CAF) la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Accueil de loisirs « ALSH extrascolaire et ALSH Périscolaire » et tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE

